

Féchy, le 11 mars 2017



CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

AU SUJET DU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 1/2017 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 65'000.-- POUR LA REHABILITATION DE LA CANALISATION EC DU CHEMIN DES CASSIVETTES

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFIN), composée de M. Jonathan ZOSSO, président, M. Raphaël Mognetti, rapporteur, MME. Sylvie MORET et Floriane WYSS, MM. Laurent BESSO, Jacques MORANDI et Tobias MEYER, membres et M. Christian HEYE, membre suppléant, s'est réunie le lundi 6 mars 2017 afin d'étudier ce préavis.

M. Andreas MEYER, syndic, était présent pour nous présenter le préavis et pour répondre à nos questions. Nous le remercions pour sa disponibilité et pour les explications fournies.

Pour réaliser ces travaux, ouvrir la route et remplacer la conduite coûtant beaucoup plus cher que de réhabiliter la canalisation par chemisage, sans fouilles importantes, la Municipalité a privilégié cette méthode. D'autre part, la durée de réalisation s'en trouve réduite à environ 2 semaines et ceci permettra de répondre rapidement à diverses plaintes de riverains relatives à des fuites d'eau lors de fortes intempéries.

Un appel d'offres a permis de récolter 3 propositions, la première d'un coût de CHF 97'000.--, la deuxième d'un coût de CHF 65'000.-- mais dont la description n'était pas très élaborée et dans laquelle il manquait une pompe temporaire d'évacuation des eaux de pluie et la troisième d'un coût de CHF 65'000.--, très complète et qui comprenait une pompe temporaire d'évacuation.

Concernant la durée d'amortissement de cette dépense, la fiduciaire de la commune a préconisé de le faire sur une période de 1 année.

Dès lors, la Commission vous propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis N° 1/2017 relatif à une demande de crédit de CHF 65'000.-- pour la réhabilitation de la canalisation EC du chemin des Cassivettes tel que présenté pour un montant de CHF 65'000.--, financé par la trésorerie courante, de l'amortir sur une durée de 1 année en le prélevant sur le compte 9280.001.00 « Fonds de réserve pour épuration des eaux », dont le solde actuel est de plus de CHF 400'000.--.

Pour la Commission de Gestion et des Finances

Le Président



Les Membres

